

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Fructidor, an VIII.



ITALIE.

De Milan, le 29 août (11 fructidor).

Le général Brune reçut avant-hier deux couriers de Paris, qui avoient fait la route en cinq jours, & qui arrivèrent à quelques heures d'intervalle l'un de l'autre. Ils paroît qu'ils étoient porteurs de dépêches importantes : car on remarque depuis ce moment, beaucoup d'activité dans le bureau du général.

Il a été mis le 25, à l'ordre de l'armée, un règlement sévère du général en chef, pour prévenir les dilapidations & les abus d'autorité des généraux, des officiers, des commissaires, sur l'article des réquisitions. Un autre ordre du 25, supprime les droits d'entrée & de sortie nouvellement établis, qui n'ont pas été consentis par le gouvernement actuel.

PRUSSE.

De Berlin, le 30 août (12 fructidor).

Leurs majestés sont attendues ici le 2 septembre ; elles se rendront de suite à Charlottenbourg.

Le ministre français, le citoyen Beurnonville, est allé à Rheinsberg voir le prince Henri. On croit qu'il y restera quelque tems.

Avant-hier, il arriva ici un courrier avec la nouvelle que les Anglais avoient pris deux vaisseaux marchands, & qu'ils vouloient débarquer à Dantzick. Ce courrier fut aussitôt dépêché vers le roi, en Silésie.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 5 septembre (18 fructidor).

Le général en chef Moreau, arrivé hier ici, est descendu à l'auberge des Trois-Casques, & s'est rendu sur-le-champ chez le lieutenant-général Grenier qui l'attendoit à dîner, avec tout son état major, & plusieurs ministres des états neutres qu'il avoit invités. Dans l'après-midi, le général Moreau alla visiter le pont & l'isle d'Unterwerth. Il est reparti ce matin.

Une députation du magistrat a complimenté hier le général en chef, qui l'a très-bien accueillie.

Le général Grenier doit transférer son quartier-général à Freisingen ; une partie s'y est déjà rendue. Le corps de troupes sous ses ordres occupe déjà la rive gauche de la Vils. Les ponts sur le Danube à Straubing & à Vilshoffen ont été enlevés. Les Autrichiens établissent des batteries sur plusieurs points de la rive gauche du Danube, particulièrement vis-à-vis de Straubing : les Français en font autant sur la rive droite.

On apprend d'Alt-Oettingen, que le feld-maréchal baron de Kray en est parti pour Vienne, & que les généraux Kollowrat & Pelegrini commandent provisoirement. L'archiduc Ferdinand quitte l'armée. En Italie, le général Ott doit prendre le commandement en chef.

ANGLETERRE.

De Londres, le 6 septembre (19 fructidor).

L'abondance de la récolte avoit fait baisser le prix de la farine & du froment, comme on devoit s'y attendre ; mais, depuis une quinzaine de jours, ces denrées indispensables recommencent à renchérir progressivement, sur-tout la farine dont le prix est en proportion plus haut que celui des bleds. Cette circonstance extraordinaire a occasionné du mouvement dans quelques marchés, & mardi dernier le lord maire a tenu une cour d'aldermen pour aviser aux mesures qu'il convenoit de prendre. Mais l'acte du parlement fixant d'une manière précise le tarif du pain sur le prix des farines, sa seigneurie a été obligée d'augmenter le prix du pain de quatre livres d'un sol & demi.

On mande de Bassora qu'un descendant d'Abdoel Wadhah occasionne de grands troubles dans le voisinage de la Mecque par la doctrine qu'il y prêche. Le sectaire ne nie point la mission de Mahomet, mais ne le considère que comme un envoyé de Dieu, pour lequel on ne doit avoir ni culte, ni hommage à rendre. Sa doctrine lui fait beaucoup de prosélites en Syrie, dans l'Arabie & dans l'Egypte, d'autant plus qu'il l'appuie par le fer & le feu.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 6 septembre (19 fructidor).

Quelques mouvemens insurrectionnels se sont manifestés dans le Simmenthal, au canton d'Oberland. Des paysans ont refusé de payer les impositions publiques, se sont ameutés, ont maltraité les agens de la perception, en ont même blessé quelques-uns, ainsi que des citoyens qui s'étoient montrés disposés à payer. Un tel attentat ne peut rester impuni, & il paroît que le gouvernement sévira contre ces séditeux.

On étoit étonné du silence que quelques ex-sénateurs assez connus par l'exagération de leurs principes observoient depuis la journée du 10 août ; l'un d'eux paroît vouloir sortir de cette apathie, en lançant de nouveau dans le public de ces diatribes qui ne peuvent plus faire aucun mal, & ne sont l'objet que du mépris & du ridicule public.

Voici les principales dispositions du projet de loi présenté au conseil législatif par sa commission des finances :

« Le conseil législatif, considérant que les principes de justice & de loyauté, dont la nation helvétique s'est honorée de tout tems, ont été renversés totalement par une série de loix, de décrets & arrêtés prononcés durant les années 1798, 1799 & 1800 sur la matière de l'abolition & du rachat des droitures féodales, des dixmes & des censés, a résolu :

1°. La loi du 10 novembre 1778, relative à l'abolition des droits féodaux & au rachat des dixmes & des censés, de même que toutes les loix ou arrêtés prononcés sur ces matières, avant ou après la susdite loi, sont rapportés.

2°. De cette disposition générale, sont exceptées la loi du 13 décembre 1799, autant qu'elle fixe le mode de paiement des intérêts en remplacement des censés échues en 1798 & 1799, & celle du 20 décembre qui ordonne le paiement des prémices, &c. &c.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Gravelines, le 16 fructidor.

Encore un de ces incendies qui se propagent depuis quelques mois avec une rapidité inquiétante, & dont on ne peut attribuer la cause qu'à la perfide malveillance qui s'attache de nouveau à la destruction des propriétés rurales.

Le citoyen Riviere, membre du corps législatif, fait valoir près de la mer, à Gravelines, une ferme assez étendue: le feu y a été mis le 14 de ce mois vers les deux heures & demie de la nuit, à un des angles du bâtiment sous le vent qui souffloit de l'est, & assez fort dans cet instant. La marée étoit basse, & la lune venoit de se coucher. Tout fut la proie des flammes, excepté une grange & quelques meules de grains récemment récoltés; & sans le courage & le zèle intrépide du citoyen Pierre Legoulon, capitaine de la garde nationale, qu'on voyoit par-tout sur les toits & dans les flammes, ce funeste incendie eût dévoré entièrement une superbe récolte en blé-froment, engrangée depuis peu de jours.

Le citoyen Legoulon a été vigoureusement secondé par les citoyens Philipin, Magnies & autres de ses camarades.

De Strasbourg, le 25 fructidor.

Depuis deux jours, le bruit s'est répandu ici que les hostilités ne recommenceroient pas, & que l'armistice a été prolongé. Cette nouvelle se fondeoit sur quelques lettres de la Souabe arrivées en cette ville; mais comme les nouvelles que les lieutenans-généraux Sainte-Suzanne & Lecourbe avoient reçues du général en chef, quelques heures avant leur départ pour l'armée, n'en disent absolument rien, ce bruit est regardé comme dénué de fondement. La seule espérance qui nous reste encore est que peut-être l'officier français qui a passé le 12, le jour même où l'armistice avoit été dénoncé, par Altötting, pour se rendre à Vienne avec la réponse de notre gouvernement à l'*ultimatum* de la cour de Vienne, remis par le comte de Lehrbach au citoyen Duroc, rapportera de Vienne, où cette dénonciation devoit être connue le 14 ou le 15 au plus tard, la ratification des préliminaires signés par M. de Saint-Julien à Paris.

Les envoyés de Bohême & d'Autriche à la diète de Ratisbonne, MM. de Lycker & de Fahrenberg, ont quitté cette ville le jour même où l'armistice a été dénoncé au général Klenau, pour se rendre à Stadt-am-Hoff, quartier-général de ce dernier.

De Bruxelles, le 24 fructidor.

Tout est toujours à-peu-près dans la même situation sur les côtes de la ci-devant Flandre; l'ennemi s'avance tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, mais il est presque continuellement à la vue d'Ostende, de Blankenberg & de Nieuport. Du côté des isles de la Zélande, l'on apprend par le rapport du capitaine d'un bâtiment neutre, qu'une nouvelle division de bâtimens de guerre anglais, ayant à bord quelques bataillons des régimens des gardes, de l'artillerie, ainsi que divers autres corps de troupes, vient de se réunir à celle qui croise devant Flessingue. On croit pouvoir conclure de ces dispositions que l'ennemi n'a pas abandonné le projet d'attaquer la Zélande.

Le général Lauer, qui remplace le général d'artillerie baron de Kray, dans le commandement de l'armée d'Allemagne, est généralement peu connu, parce qu'il n'a jamais eu de commandement en chef. Ce général attaché au génie & à la partie des sièges, passe pour l'ingénieur le plus savant que l'Autriche ait à son service; il avoit toute la confiance & l'amitié du prince Charles. C'est lui qui a dirigé l'attaque du fort Louis en Alsace, en 1795, & qui en a fait ensuite sauter les fortifications; c'est lui qui a dirigé le célèbre siège de Mayence dans la même année, ainsi que le siège de Kell en 1796; c'est lui qui a fait fortifier la ville d'Ulm & qui l'a mise sur le pied où elle se trouve aujourd'hui. Voilà les seuls événemens militaires qui puissent faire connoître le général Lauer. Nous ajouterons qu'il est un des élèves de l'ancienne académie du génie de Bruxelles, transférée à Vienne par ordre de Joseph II.

De Paris, le 26 fructidor.

Un arrêté du 21 fructidor autorise le ministre de la guerre à appeler auprès de lui, & à attacher au dépôt de la guerre trois adjudans-commandans ou chefs de brigade, & six autres officiers d'un grade inférieur, lesquels jouiront du traitement d'activité de service accordé à leurs grades respectifs.

Un autre du 25 déclare nul & non-venu un jugement rendu par le tribunal de Sambre & Meuse dans l'affaire de Jean-Marie-Stanislas Desandrouin.

— Il est très-vrai, comme l'on a annoncé plusieurs journaux, qu'un aventurier s'est présenté au ministre de l'intérieur, se disant fils du roi de Perse. Pressé de dire dans quelle partie de la Perse régnoit son père, il a répondu à Ispahan: or, en 1796, moment où il a quitté la Perse, Ispahan étoit, si je ne me trompe, sous la domination d'un eunuque; ce n'est que lorsque l'observation lui en a été faite, qu'il a chargé sa fable en un autre nom moins absurde, comme l'a prouvé le citoyen Olivier.

Ce n'est pas tout; dans une note qu'il a remise au ministre, il prétendoit avoir touché, sur une lettre-de-change du roi son père, 84,000 ducats du prince Potemkin en 1796: or, il est assez connu que le prince Potemkin est mort en 1791.

Il faudroit plus de tems pour relever ses contradictions & ses absurdités, que pour étudier l'histoire entière de la Perse.

Il étoit impossible d'être un instant dupe de cet imposteur.

(Extrait du journal officiel.)

— Le jury maritime a entendu tous les témoins dans l'affaire du chef de division Castagnet. Il résulte de l'acte d'accusation dressé par le ministre de la marine, que cet officier est prévenu, 1°. de n'avoir pas exécuté l'ordre qu'il avoit reçu de conduire à Flessingue les quatre frégates qu'il commandoit; 2°. de n'avoir pas pris des précautions suffisantes pour garantir ces frégates des entreprises de l'ennemi; 3°. de n'avoir point couché à bord, la nuit de l'attaque des Anglais. Aujourd'hui 26, le citoyen Prieur (de la Marne) prononcera sa plaidoierie, & le jugement aura lieu de suite.

— Une division d'élèves du Prytanée de Paris, accompagnée de ses maîtres, est partie hier matin pour se rendre au collège de Saint-Cyr, où tout est prêt pour les recevoir.

— Les ouvriers sont occupés dans ce moment à démolir l'obélisque en bois élevé en 1795 sur la place des Victoires, & qui doit être remplacé par le monument que les consuls ont arrêté d'élever à Desaix & à Kleber.

— Les administrateurs-généraux des poudres & salpêtres réclament vivement contre une affiche injurieuse pour leur administration, ayant pour titre : *Plaintes au tribunal, au consulat, au sénat conservateur, contre la non repression des crimes atroces de la régie des poudres & salpêtres, &c.* affiche dont ils ont demandé un exemplaire à la police, pour la dénoncer à l'accusateur public.

— Le citoyen Pontual nous écrit que c'est aux infirmités produites par ses services, & non à des blessures, qu'il doit l'intérêt dont le premier consul & le ministre de l'intérieur l'ont honoré.

— Le sous-préfet des Andelis a fait conduire devant le général Laroche, à Evreux, huit individus porteurs de faux congés. Les mesures ont été si bien prises, que le lendemain de la découverte du premier faux congé, leur fabricant fut arrêté à Paris. Ces congés, qui se vendoient ordinairement 500 fr., présentent au premier coup-d'œil tous les caractères de la vérité. On doit cette découverte aux soins réunis du commandant & du sous-préfet.

— Le courrier de Toulouse à Montpellier fut arrêté le 13 de ce mois auprès des quatre chemins de Pousan & de Balareux, par cinq brigands armés qui, après avoir fait descendre le courrier & deux voyageurs, fouillèrent & déchirèrent tous les paquets.

— Le même jour, d'autres brigands se disposèrent à enlever la route de Bergerac. Le maire de Grignol, qui fut averti de leur réunion dans les bois qui bordent la grande route, fit sonner le tocsin dans les communes voisines; les paysans s'armèrent, battirent les bois, d'où les brigands, avertis par le tocsin, avoient déjà disparu.

— Dans la nuit du 13 au 14, quarante prisonniers de l'isle d'Oleron tenterent de s'échapper. Six étoient déjà venus à bout de leur projet, lorsque l'alerte fut donnée par la sentinelle. Les trente-quatre autres rentrèrent avec précipitation. Les recherches ont été si promptes & si exactes, que des six fugitifs, trois ont été repris.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Paris, le 26 fructidor an 8.

Le ministre de la police générale, aux préfets.

Nous touchons, citoyens préfets, à l'époque la plus célèbre de notre révolution, à celle où la république fut proclamée.

Le 1^{er} vendémiaire va nous réunir tous pour la célébrer: il ne peut plus y avoir aujourd'hui parmi les Français de divisions d'opinions sur cette mémorable époque. Eh! qui songeroit à relever un trône dont les ruines même n'existent plus?

Profitez de cette circonstance qui rapproche près de vous tous vos concitoyens, pour leur faire entendre la voix de la patrie; rendez-leur compte de tout ce que le gouvernement a fait depuis le 18 brumaire pour ajouter à la gloire & à la force de la république; & afin que tous ses desseins vous soient bien connus, je dois vous en faire pressentir le genre & la nature.

Arrêter les mouvemens & les désordres dans lesquels s'égaré souvent la liberté; tracer dans le code de la nation qu'on gouverne des lois civiles qui assurent son repos, & des lois criminelles qui font honneur à son humanité; chercher les jouissances du pouvoir dans les beaux-arts qui adou-

cissent les mœurs générales & mettent à la place des vertus la décence au moins des voluptés: ce fut l'art de beaucoup d'usurpateurs, qui détruisoient la liberté dont ils se disoient les modérateurs, & le calme perfide dont ils ont fait jouir un instant, a été suivi de toutes les horreurs de plusieurs siècles de tyrannie.

Faire usage d'un grand pouvoir qu'on a reçu du peuple & de la constitution, pour rendre ce peuple plus capable d'exercer heureusement ses droits & sa liberté; faire de la bonté d'un code civil, non le dédommagement des loix constitutionnelles, qu'on détruit ou qu'on rend vaines, mais le témoignage perpétuel de la perfection de ces loix, & de leur protection dans tous les détails & dans les instans de la vie; donner une impulsion plus rapide aux mouvemens qui emportent les républiques comme les sphères célestes, & rendre tous ces mouvemens réguliers & harmonieux, moins en les pressant entre des bornes, qu'en leur imprimant une imperturbable direction; ajouter à la chaleur de toutes les âmes, & écarter tous les orages; faire sortir du combat des partis divers, cet esprit universel de lumière & de raison, qui est le véritable arbitre amiable entre les intérêts de toutes les passions, le seul vrai juge de paix de la terre: ce sont là des services qu'il n'a été donné à personne de rendre au genre humain, & que le gouvernement français a entrepris de lui rendre.

Quand on est le dispensateur de la puissance & de la fortune nationale, en répandre les grâces sur ces esprits qui ne voient le talent, la raison & la gloire que dans des imitations timides; qui se prosternent devant les modèles des âges, & qui restent prosternés; qui ne croient à aucun progrès parce qu'ils n'en font aucun; qui ne veulent faire de tous les siècles que les copies serviles de deux ou trois siècles; qui veulent que l'âge mûr du monde répète encore les contes & les leçons de son enfance; c'est ce qu'ont fait une multitude de califes, de pontifes & de rois; & c'est pour cela que dans la chronologie des arts & de la raison humaine, on ne compte que trois ou quatre siècles.

Honorer dans les talens & dans le génie, qui ont plus besoin d'honneurs que de dons, cet essor qui les porte vers des routes, vers des beautés & des vérités nouvelles; instituer, pour la nation, des solennités dont la liberté ordonnatrice & bienfaitrice du monde sera le culte, & dont les chefs-d'œuvres des arts seront la décoration; répandre, de toutes parts, les grands modèles de l'antiquité sous les yeux & dans les mains d'une jeunesse qui se passionne si facilement pour elle, non pour qu'elle apprenne seulement à les imiter, mais pour qu'elle apprenne d'eux à imiter la nature; imposer à la poésie & à l'éloquence la nécessité de créer de nouvelles émotions & de nouvelles lumières en leur donnant une grande nation à émouvoir & à éclairer; profiter des expériences de tous les âges, non pour répéter les mêmes folies, mais pour les éviter; pour saisir à côté de leurs erreurs les vérités qui en étoient voisines; pour réunir à tout ce qu'ils ont possédé de bon & de beau séparément, tout ce que nous devons & tout ce que nous devons au génie de la république: c'est ce que n'a fait aucun des magistrats, des princes, &c., &c., qui ont exercé sur le monde le plus d'influence ou de pouvoir, qui lui ont commandé au nom du ciel ou au nom de la raison & de la nature.

Voilà les pensées qui respirent autour du gouvernement; faites-les connaître à tous vos administrés.

Nos ennemis tenteront encore de les dénaturer ou de les

obscurcir, parce qu'ils se persuadent toujours que c'est ici une lutte d'opinions dans laquelle la victoire peut passer d'une opinion à l'autre; mais qu'ils apprennent que c'est un combat entre le mensonge & la vérité, & que la vérité, une fois victorieuse, peut bien encore rencontrer des obstacles, mais non pas des défaites.

Qu'ils sachent, enfin, qu'une fois que la lumière est bien répandue sur la terre, il est impossible de l'éteindre, & que pour la perdre il faut que le globe tourne & change de face.

Le ministre de la police,

Signé, FOUCHÉ.

V A R I É T É S.

Nous avons dit que le ministre de l'intérieur avoit nommé une administration particulière pour l'institution des sourds-muets; nous devons ajouter qu'il a donné à cet établissement un règlement qui, en distinguant l'administration économique de l'instruction, laisse au citoyen Sicard tout le loisir & toute la liberté dont il a besoin pour suivre ses utiles travaux. Au reste, le ministre a adopté pour toutes les maisons d'éducation ce principe général, & c'est le meilleur moyen de simplifier, d'obtenir de l'ordre. Tout le secret du gouvernement est de mettre chacun à sa place.

Les administrateurs nommés sont les citoyens Béthune-Charost, l'un des maires de Paris; Brousse-des-Fauchereux, déjà appelé, par le préfet, au bureau des hospices civils; Lasalle, ex-constituant. Il les a chargés de régulariser toutes les dépenses, & d'introduire de l'ordre dans le régime économique. Il fait tous ses efforts pour qu'aucun paiement ne soit en retard.

Il a assisté hier à une leçon du citoyen Sicard; il a jugé par lui-même des résultats de l'admirable méthode de cet instituteur, qu'il avoit souvent entretenu, & dont il connoissoit bien les principes. Il a vu la supériorité des leçons du citoyen Sicard sur toutes les autres pratiques. Un jeune sourd-muet, arrivé de Bordeaux depuis peu de jours, s'est trouvé en présence de Massieu. On a fait à tous deux la même question, on leur a demandé ce que c'est que la bienfaisance. Massieu a répondu par ce qu'il a analysé le mot & la pensée qu'il exprime; son camarade n'a pu répondre & l'a avoué avec une ingénue modestie, parce qu'il ne l'avoit pas appris.

Le ministre a causé ensuite quelques momens avec le citoyen Sicard.

Il paroît que son intention est de visiter ainsi successivement les établissemens qui dépendent de son ministère; c'est le seul moyen de les connoître, de juger par lui-même, & de les rendre indépendans de toute influence étrangère.

Au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 22 fructidor an 8.

Citoyen, on vient de réimprimer sans mon aveu, & sous le titre de *Réfutation de madame de Stael*, deux extraits qui ont déjà paru dans le *Mercur*. C'est leur faire beaucoup trop d'honneur. Si le libraire qui a eu cette idée, & dont j'ignore le nom, avoit bien voulu me consulter, je lui aurois dit qu'un extrait n'est point un traité; qu'il se compose d'apparens rapides plus que d'idées approfondies, & que la critique resserrée dans les bornes d'un journal ne peut avoir

tous ses développemens. Je n'ai donc point prétendu réfuter en totalité les deux volumes de madame de Stael: il faudroit pour cela composer un gros livre que je n'ai nulle envie de faire, & que le public auroit encore moins la patience de lire.

Recevez les assurances de ma haute estime.

Signé, FONTANES.

Au même rédacteur.

L'utilité des paratonnerres est trop connue pour qu'on s'occupe à la démontrer; l'usage qu'on en fait en France, depuis plusieurs années, prouve les secours qu'on peut en attendre. Convaincu de cette vérité, le ministre de la guerre, par sa lettre du 26 prairial, a invité la classe des sciences physiques & mathématiques de l'institut national à faire un rapport sur cet objet, relativement à l'érection de paratonnerre sur quelques édifices publics.

Les commissaires ont pensé qu'il étoit prudent d'armer de paratonnerres ces édifices, & ont observé au ministre de la guerre qu'il y a, dans le département du ministère de l'intérieur, un artiste chargé de la construction & restauration de tous les paratonnerres des édifices publics de Paris. C'est le citoyen Beyer, rue de Cléchy; n°. 53.

Les commissaires ajoutent qu'il convient peut-être de charger le citoyen Beyer de cette opération, d'autant moins dispendieuse pour le gouvernement, qu'elle sera faite par l'homme le plus employé & le plus exercé à ces sortes d'ouvrages.

On a cru devoir imprimer ces faits, pour prévenir le public contre les insinuations du charlatanisme, & garantir l'intérêt des particuliers de l'atteinte des constructeurs maladroits.

Bourse du 26 fructidor.

Rente provis., 17 fr. 00 c. — Tiers consol., 51 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 58 c. — Bons d'arrérage, 83 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 88 fr. 15 c. — Syndicat, 63 fr. 25 c. — Coupures, 63 fr. 75 c.

Bibliothèque Germanique, par madame de Polier & les citoyens Demainieux, inventeur de la pasigraphie, membre de l'académie des sciences de Harlem; A. Labaume, & C. F. Cramer. Prix de la souscription, 36 fr. par an, 10 fr. pour six mois, & 10 fr. pour trois mois. A Paris, rue & fauxbourg Montmartre, n°. 25.

Il a déjà paru deux numéros de cet ouvrage périodique: le premier contient *l'Histoire de Brandes; Sempronius Gaudibert*, par Nicolai; *l'Almanach des Muses*, par Vess; un premier extrait des *Propylées de Goethe*, &c. On trouve dans le second des extraits d'un ouvrage de Schwab, intitulé: de *l'Influence de l'imitation*, d'un *Voyage de Vienne à Venise*, des *Œuvres de Merkel*, des *Œuvres de Lichtenberg*, un second extrait des *Propylées*, &c. . . . Tous ces extraits sont faits avec soin. La traduction nous en a paru continuellement élégante; mais ayons le courage de dire aux auteurs de cette entreprise, que leur choix en général n'est pas fait avec le goût qu'on avoit droit d'attendre de leur réputation. . . . La littérature allemande est une mine féconde & non encore exploitée. . . . Ils n'ont dû éprouver d'autre embarras que celui des richesses; & ils avoient sous les yeux un excellent modèle dans la *Bibliothèque Britannique*. . . . Nous devons ajouter cependant que le second numéro ayant répondu davantage à l'attente du public, il est à présumer que le troisième sera encore plus soigné, & que l'ouvrage acquérant ainsi plus d'intérêt à mesure qu'il avancera, mérite d'autant plus d'encouragement, que ses auteurs n'ont rien de commun avec tant de *faiseurs de prospectus* qui mettent toute leur science dans leurs premiers numéros.